

Hippolyte, Mirlande, *Les États du groupe de Brazzaville aux Nations Unies*, (Travaux de recherches de sciences politiques), Armand Colin, Paris, 1970, 333 p.

Jacques Benjamin

Volume 5, numéro 1, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700427ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700427ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Benjamin, J. (1974). Compte rendu de [Hippolyte, Mirlande, *Les États du groupe de Brazzaville aux Nations Unies*, (Travaux de recherches de sciences politiques), Armand Colin, Paris, 1970, 333 p.] *Études internationales*, 5 (1), 175–176. <https://doi.org/10.7202/700427ar>

engendra un débat passionné. Pourtant, la conclusion en elle-même n'apparaît pas si importante. Que le droit international économique soit envisagé comme une discipline autonome ou une simple commodité de langage, l'essentiel est qu'une meilleure connaissance découle des rapports établis entre les phénomènes économiques et le droit. Or, aussi bien dans l'argumentation du professeur Weil que dans les débats qui s'ensuivirent, il ressort nettement que des hypothèses sont soulevées en droit international économique, et des solutions proposées qui, si elles ne sont pas toujours acceptables, n'en contribuent pas moins à une meilleure connaissance du droit en général, et plus spécifiquement du droit appliqué à l'économie. Ainsi en est-il, par exemple, de la thèse voulant que le juge soit inapte à résoudre des conflits de nature économique, et de la conséquence qui en est tirée, à savoir l'importance fondamentale de la négociation entre les parties.

Les deux autres rapports, celui du professeur Hahn sur le contrôle de l'exécution des obligations et celui du professeur Lucchini sur le boycottage, ne soulevèrent que peu de débats. Il faut dire que le premier souffre, sur le plan de la forme, d'une certaine lourdeur qui diminue malheureusement l'intérêt du lecteur pour le sujet. Sur le fond, le rapport du professeur Hahn s'attache à présenter une typologie assez complète des différents moyens de contrôle qui existent dans les organisations de caractère économique. Quant au rapport du professeur Lucchini, il fournit un nouvel éclairage sur un sujet assez peu connu. Mais chose curieuse, son exposé remarquable nous laisse sous l'impression, comme le souligne le professeur Carreau, que « le boycottage en tant que sanction dans l'ordre international est une sanction du monde politique ». En d'autres mots, le boycottage n'intéresserait qu'indirectement le droit international économique.

Au niveau des débats, des tentatives originales de caractérisation du droit international économique sont faites. Pour le professeur Carreau, par exemple, le droit international économique est fondé sur la notion d'interdépendance, alors que le droit international classique est fondé sur la notion de souveraineté. Pour le professeur Virally, c'est la notion d'intérêt économique qui caractérise peut-être

le mieux l'originalité du droit international économique. Car selon lui, « l'intérêt économique détermine le droit à participer à une négociation ou à des consultations, notamment lorsqu'apparaissent des difficultés économiques du fait des règles juridiques posées. L'intérêt économique détermine également la naissance du droit à obtenir des dérogations ou des compensations... » Mais, en définitive, le critère adopté est moins important que l'occasion qui est fournie d'approfondir la connaissance du sujet lui-même.

Somme toute, *Aspects du droit international économique* est un livre qui, malgré un certain manque de cohésion, soulève des questions intéressantes et d'actualité. Il est à regretter qu'un nombre beaucoup trop élevé d'erreurs typographiques en affaiblisse la présentation générale.

Ivan BERNIER,

*Droit,
Université Laval*

HIPPOLYTE, Mirlande, *Les États du groupe de Brazzaville aux Nations Unies*, (Travaux et recherches de science politique), Armand Colin, Paris, 1970, 333p.

Mirlande Hippolyte s'est rapidement révélée un chercheur précieux pour les universitaires intéressés aux relations internationales. D'origine haïtienne, elle est attachée depuis quelques années au Centre d'étude des relations internationales de sciences politiques à Paris. Elle est connue au Québec non seulement grâce à son volume mais également à une contribution importante aux chroniques des *Communautés francophones 1970-1972*, publiées par le CQRI. Son ouvrage porte sur la constitution de groupes plus ou moins formels au sein de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement des États que l'on désigne encore du terme général de « Groupe de Brazzaville ». L'aspect méthodologique préoccupe l'auteur : quels critères retenir dans l'identification des membres d'un groupe, quelle interprétation donner à tel ou tel comportement. Ce n'est toutefois pas sous cet aspect que le Québécois, familier avec la littérature américaine consacrée aux groupes,

apprendra beaucoup de choses. L'auteur le reconnaît volontiers, elle s'inspire largement de ces études, fort peu connues par ailleurs en France. La somme de renseignements factuels, d'entrevues, l'agencement des données méritent par contre que tout lecteur intéressé aux relations internationales s'y arrête et en fasse même pour un temps – pourquoi pas ? – son livre de chevet. L'auteur a d'abord voulu mesurer le degré d'autonomie de ce groupe de treize États francophones par rapport à la France, qu'on soupçonnait en 1960 de vouloir organiser une solidarité franco-africaine à l'ONU. Cette réputation de francophilie des leaders africains était pleinement justifiée, l'auteur le démontre dans les cent premières pages de son ouvrage, cent pages importantes comme matériau d'analyse de la francophonie. Elle s'efforce surtout, ensuite, d'apprécier la spécificité du comportement politique du groupe à travers l'analyse de ses interventions, celle du parrainage des projets de résolution et des votes, celle enfin des positions adoptées sur trois questions-clés de l'activité onusienne des années 1960-66 : Algérie, Congo-Léopoldville, représentation de la Chine.

Ici se situe, on le devinera, le seul reproche que l'on peut faire à l'ouvrage. Il n'est pas contemporain, les cas étudiés sont lointains, l'étude du cas chinois s'arrête à 1966. En 1974, l'ouvrage n'a guère plus d'intérêt pour le grand public. Pour le chercheur, je le répète, il demeure un outil précieux.

Jacques BENJAMIN

*Professeur invité de science politique,
Université de la Colombie-Britannique*

TOURAINÉ, Alain, *Université et société aux États-Unis*, Éd. du Seuil (Coll. Sociologie), 1972, 303p.

Parmi les nombreux travaux sociologiques consacrés depuis quelques années aux universités, ce livre d'Alain Touraine est d'un intérêt exceptionnel. Son premier mérite est de se situer dans un large contexte : au lieu de braquer étroitement le regard sur la crise actuelle, en particulier sur la contestation étudiante, l'auteur se donne du champ historique et considère

d'abord dans son ensemble l'évolution du rôle de l'université dans la société américaine. En outre, l'analyse repose sur un outillage conceptuel élaboré : se trouve ainsi écarté le risque, particulièrement insidieux en la matière, de prélever plus ou moins arbitrairement des traits de conjoncture pour les porter au rang de variables sans modèle qui puisse permettre d'en juger. Enfin, l'auteur a utilisé une abondante documentation, il fait état des hypothèses les plus importantes déjà formulées par les chercheurs : ce qui nous vaut une discussion extrêmement suggestive.

Dans la ligne de ses recherches antérieures, Touraine propose trois niveaux d'analyse du monde universitaire. En premier lieu, l'université est impliquée dans la création du champ culturel de la société, en particulier dans l'élaboration de modèles de connaissance ; ces modèles ne sont pas, comme tels, le propre d'une classe mais ils font l'objet des conflits de classes qui luttent pour leur appropriation comme elles le font pour les moyens de production. En deuxième lieu, l'université traduit les modèles de connaissance et les rapports de classe en décisions. Enfin, au troisième niveau, l'université est une organisation où se retrouvent à la fois activité technique et idéologies.

Projetés sur l'histoire des universités américaines depuis un siècle, ces trois niveaux servent à en caractériser les grandes phases. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, en gros, l'université assume des fonctions qui relèvent avant tout du deuxième niveau : elle forme l'élite qui préside au développement rapide de la société américaine, elle s'adapte à des demandes nombreuses et variées. Ensuite, c'est le troisième niveau qui devient prépondérant : l'université contribue à assurer l'emprise de la classe dominante, en particulier par son insistance sur l'éducation et la culture générale. Plus récemment, par suite de l'extraordinaire expansion de la recherche, les liens plus étroits avec l'État et la politique, le premier niveau se trouve en évidence : l'université est plus que jamais le lieu de production de la connaissance et de modèles culturels nouveaux ; sa tâche de socialisation diminue pour autant.

Dans cette perspective, la crise de l'Université américaine prend toute sa signification. Faute de pouvoir résumer une analyse com-